

Règlement concours photo Natura 2000 Valdonnez - 2017

Article 1 – Organisateur et thème

La communauté de Communes Cœur de Lozère, 1 rue Notre Dame, 48000 Mende, organise en 2017 le troisième concours photographique du site Natura 2000 Valdonnez, sur le thème :

Valdonnez Animal Les animaux du Valdonnez sous tous les angles

Sauvages ou agricoles, ils sont omniprésents dans le Valdonnez. Bétail, poissons, insectes, petits et grands mammifères, oiseaux, etc. : Leur présence est la cause et la conséquence des pratiques humaines actuelles et passées.

Article 2 – Condition de participation

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury de l'opération. Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Chaque participant complétera et signera le bulletin d'inscription obligatoire. Les auteurs des photos s'engagent à garantir la communauté de communes Cœur de Lozère contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels. Les concurrents acceptent la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leur nom et prénom, notamment dans la presse.

2.1 : Candidature

Ce concours est gratuit et destiné exclusivement aux photographes amateurs, personnes majeures ou mineures. Les participants mineurs joindront une autorisation parentale. Les membres du jury ne peuvent participer.

2.2 : Site géographique

Les photos devront être prises sur le territoire du site **Natura 2000 Valdonnez** (carte disponible sur le site valdonnez.n2000.fr), ou cadrer uniquement ce site.

Article 3 – Modalités de participation

3.1 : Dates :

Le concours se déroulera du 01/05/2017 au 31/08/2017.

Toute photo parvenue après le 31/08/2017 minuit sera éliminée du concours.

3.2 : Envoi

Les photos pourront être envoyées par voie numérique ou directement en format papier, accompagnées du présent règlement daté et signé, aux adresses suivantes :

Natura 2000 – Concours Photo
Association Terres de Vie en Lozère
7 place Charles de Gaule
48000 Mende

ou par mail : martindelaunay@assoterresdevie.fr

Sur papier libre ou via le formulaire joint au présent règlement, précisez :

- Nom et prénom de l'auteur de la photographie,
- Adresse et numéro de téléphone,
- Adresse mail,
- Date et lieu de la prise de vue (lieu-dit, hameau, commune, etc.)
- Titre de la photographie
- Explication du contexte de la photo si nécessaire

Chaque candidat doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées.

3.3 : Forme et nature

Chaque participant devra faire parvenir **3 photographies** maximum, en couleur ou en noir et blanc, format minimum 20x27 ou 20x30, ou au format numérique d'une qualité suffisante pour être imprimées sur ces formats.

Article 4 – Désignation des gagnants et attribution des gains

Un jury sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- respect du thème
- originalité
- qualité et réalité de la prise de vue
- esthétique de la photographie

Les décisions du jury seront sans appel.

La date, l'heure et le lieu de la remise des prix seront communiqués ultérieurement. Les gagnants se verront remettre leurs récompenses le jour même. La nature des gains sera précisée ultérieurement. En cas d'empêchement, les gagnants pourront venir récupérer leur lot dans les locaux de l'association Terres de Vie en Lozère à Mende.

Chaque candidat accepte par avance la divulgation de son nom, de son prénom et de sa commune de résidence.

Article 5 – Responsabilités

La Communauté de Communes Cœur de Lozère décline toute responsabilité quant aux éventuelles pertes ou avaries de photos. Elle se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.

La Communauté de Communes Cœur de Lozère ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la Communauté de Communes Cœur de Lozère. Ces données sont destinées exclusivement à la Communauté de Communes Cœur de Lozère pour les besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux gagnants.

Attention : Certaines espèces animales présentes sur le site sont protégées au niveau national et/ou européen. Il est primordial que chaque photographe respecte la réglementation en vigueur. La Communauté de Communes Cœur de Lozère ne pourrait être tenue responsable du dérangement d'une espèce dans le cadre de ce concours.

Le / / à

Nom, prénom et signature du participant :

Formulaire de renseignement :

(A joindre à la photo, avec le règlement daté et signé)

Nom : , Prénom :

Adresse :
.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail : @

Date de la prise de vue : / /

Lieu de la prise de vue : Lieu-dit :

Commune :

Complément :

Titre de la photographie

.....

Explication du contexte de la photo si nécessaire :